



Conseil économique et social

Provisoire

16 février 2006

Français

Original: anglais

Session d'organisation de 2006

Compte rendu analytique provisoire de la 1^{re} séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 17 janvier 2006, à 10 heures

Président par intérim : M. Akram (Pakistan)*Président* : M. Hachani (Tunisie)

Sommaire

Ouverture de la session

Déclaration du Président par intérim

Élection du Président

Déclaration du Président

Déclaration du Président de l'Assemblée générale

Élection du Bureau

Déclaration du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

06-20985 (F)



La séance est ouverte à 10 h 25.

Ouverture de la session

1. **Le Président par intérim** déclare ouverte la session d'organisation du Conseil économique et social pour 2006.

Déclaration du Président par intérim

2. **Le Président par intérim** dit qu'en 2005, une année exceptionnelle pour l'Organisation dans son ensemble, le Conseil a lui-même mené des activités intensives et fructueuses, en s'attachant à apporter une contribution substantielle au Sommet mondial de 2005 et à reprendre son rôle de principal organe des Nations Unies dans le domaine économique et social.

3. Les conclusions de la session de 2005 du Conseil, que les dirigeants du monde participant au Sommet ont écoutées, ont été sans équivoque. Premièrement, comme l'ont confirmé le rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement, le rapport du Secrétaire général intitulé « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous » et les Perspectives de l'économie mondiale de la Banque mondiale, de nombreux pays ne parviendront pas à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement si l'on ne redouble pas d'efforts aux plans international et national. Deuxièmement, il faudrait poursuivre les objectifs du Millénaire pour le développement en même temps que les autres objectifs de développement convenus au plan international à la faveur des principaux sommets et conférences des Nations Unies. Troisièmement, de nombreux pays en développement ne pourront pas réaliser ces différents objectifs si la coopération internationale pour le développement ne se poursuit pas, si le développement ne bénéficie pas d'une aide publique accrue et si la dette n'est pas allégée. Quatrièmement, la sécurité et le développement sont intimement liés : sans la paix et la sécurité, les objectifs du Millénaire pour le développement seraient hors de portée, et sans développement économique et social rapide, la paix et la sécurité s'effriteraient. Cinquièmement, la communauté internationale doit répondre de manière globale et coordonnée aux cas de plus en plus fréquents de catastrophes, d'origine naturelle et humaine, nécessitant une assistance humanitaire. Sixièmement, le Conseil joue un rôle central dans la promotion du programme international de développement, et il

faudrait le consolider pour lui permettre de remplir efficacement les fonctions que lui assigne la Charte des Nations Unies.

4. Le Sommet mondial de 2005 a décidé de renforcer les mandats en vigueur du Conseil et d'en inclure de nouveaux, consistant notamment à effectuer des examens annuels de fond au niveau ministériel, promouvoir le dialogue sur les politiques au plan mondial, organiser un Forum pour la coopération en matière de développement et tenir des sessions sur les situations d'urgence nécessitant une assistance humanitaire. En attendant, le Conseil a décidé de mettre à profit les mécanismes en vigueur pour redynamiser ses travaux, par exemple, en incluant aux travaux de haut niveau de la session de fond de 2005 le thème intitulé « voix contre la pauvreté » et en organisant des événements spéciaux sur des questions telles que la fièvre aviaire et les crises alimentaires en Afrique.

5. Le Conseil a relevé le défi de longue date consistant à faire mieux connaître ses travaux en associant à ses activités plus que jamais auparavant, en 2005, les gouvernements, les organismes des Nations Unies, les institutions internationales, la société civile, et le secteur privé. Malgré ces efforts, il reste beaucoup à faire pour traduire les nouveaux mandats dans les actes. Cette tâche est rendue encore plus ardue par le fait que le Conseil doit mener ses activités dans les limites des ressources existantes. À son avis, cette approche va entraver l'action dans les domaines économique et social, non seulement dans le cas du Conseil, mais aussi dans celui de l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble.

6. Pour rétablir le Conseil au sommet de la gouvernance économique et sociale dans le système international, l'Assemblée générale devrait prendre des décisions claires et précises sur la réforme du Conseil, la mise en œuvre du programme de développement de l'Organisation et l'exécution des engagements pris par les dirigeants du monde au Sommet de 2005. Toutefois, il appartient au Conseil lui-même de traduire la reconnaissance de son rôle en réalité opérationnelle. L'intervenant ne doute pas que, malgré la critique et le scepticisme exprimés, il sera possible de rétablir la volonté politique d'appuyer l'Organisation et le Conseil.

Élection du Président

7. **Le Président par intérim** rappelle que, conformément à l'article 18 du Règlement intérieur du Conseil économique et social, en 2006 c'est le tour du groupe des États africains d'occuper le poste de président. En conséquence, en l'absence d'objection, il croit comprendre que le Conseil souhaite élire M.Ali Hachani au poste de président.

8. *M. Hachani (Tunisie) est élu Président par acclamation.*

9. *M. Hachani prend la présidence.*

Déclaration du Président

10. **Le Président** dit que le soixantième anniversaire de l'Organisation et le Sommet mondial de 2005 ont donné le ton pour un renouvellement dont la phase d'exécution est amorcée. Certes le Conseil n'a jamais réalisé le potentiel du rôle que la Charte lui a assigné, mais le Sommet mondial de 2005 a donné une impulsion en confiant au Conseil de nouvelles fonctions et missions pour mettre en œuvre le programme de développement global des Nations Unies, qui fera l'objet d'un examen annuel de fond au niveau ministériel, destiné à être non pas un événement ponctuel, mais plutôt un processus continu avec des objectifs à moyen et long terme. L'appel lancé par le Sommet mondial de 2005, afin que le Conseil favorise le dialogue de politique à grande échelle, offre la possibilité d'échanges de vues ouverts avec toutes les parties concernées, notamment la société civile et les représentants du secteur privé et des milieux universitaires, qu'il faudrait mettre à profit sans plus tarder. Le Forum biennal pour la coopération en matière de développement est une innovation, dans la mesure où il n'existe actuellement pas de possibilité d'examiner, avec tous les acteurs concernés du développement, les questions de coopération multilatérale, bilatérale et Sud-Sud. Le Conseil devrait commencer à se préparer pour le premier Forum aussi rapidement que possible.

11. Le débat de haut niveau de la session de fond de 2006 du Conseil, axé sur le thème « Instauration aux niveaux national et international d'un environnement propice au plein emploi et à la création d'emplois productifs et à un travail décent pour tous, et son incidence sur le développement durable », est particulièrement pertinent pour le dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale, qui lui fera suite et

ciblera les migrations internationales et le développement. De nouvelles questions méritent d'être examinées : la mobilité de la main-d'œuvre et les opportunités, les droits des travailleurs migrants et la migration des travailleurs qualifiés – et le phénomène connexe de fuite de cerveaux – dans un environnement mondialisé.

12. Les événements de 2005 ont montré comment les catastrophes naturelles peuvent provoquer des crises humanitaires et inverser les progrès vers la réalisation des objectifs de développement à long terme. Étant particulièrement bien placé pour promouvoir une réaction améliorée et coordonnée en cas de catastrophe, de la part de l'Organisation des Nations Unies et ses partenaires, le Conseil doit continuer d'améliorer ses moyens dans ce domaine. Il doit, à cet effet, veiller à recevoir rapidement des renseignements de l'ensemble du système des Nations Unies, tout en évitant d'empiéter sur les domaines relevant de la compétence d'autres organes de l'Organisation. Un autre mandat reçu récemment, que le Conseil doit exécuter et surveiller, consiste à suivre l'application des décisions du Sommet mondial concernant la société de l'information, afin de mettre à profit le potentiel des technologies de l'information et de la communication pour la promotion du développement.

13. Étant donné que le Sommet mondial de 2005 a abouti à un consensus mondial sur le fait que le développement, la paix et la sécurité sont liés, le Conseil doit continuer de réaliser des progrès dans le domaine de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix après le conflit. Il doit mettre au point des voies de collaboration avec la Commission de consolidation de la paix, conformément aux dispositions de la résolution 60/180 de l'Assemblée générale, afin de promouvoir une démarche intégrée pour réaliser la paix et le développement. Cette orientation constituera un défi de taille pour les sept membres du Conseil qui seront aussi membres de la Commission.

14. L'année qui vient revêtira une importance cruciale pour les réformes visant à améliorer l'activité de l'Organisation. Ayant réalisé un consensus global sur les buts et les objectifs de développement, les États Membres sont plus près que jamais de mettre en place un cadre unifié pour la coopération internationale en matière de développement, et ont convenu que la réalisation des buts et objectifs nécessitait une action cohérente, rationnelle et coordonnée.

15. Le principal défi du Conseil consiste à mettre à profit les possibilités qui lui sont offertes par le Sommet mondial de 2005, consolider sa capacité à agir de manière responsable et efficace et améliorer la performance et la coordination de ses organes subsidiaires. Il doit traduire en action les mandats du Sommet mondial avec le même niveau d'ambition que les dirigeants du monde ont manifesté en les fixant, et contribuer à donner l'impulsion politique nécessaire aux objectifs de développement et au suivi de leur réalisation.

Déclaration du Président de l'Assemblée générale

16. **M. Eliasson** (Président de l'Assemblée générale) dit que les travaux du Conseil ont contribué notablement à donner l'impulsion nécessaire et à favoriser la compréhension entre les délégations des questions qui revêtent une importance cruciale pour le programme de développement. Ces travaux ont abouti au Sommet mondial au cours duquel d'importants engagements en matière de développement ont été pris, notamment celui d'accroître sensiblement les flux de ressources aux pays en développement. Les membres ont aussi eu l'occasion de se faire une idée de ce dont un Conseil redynamisé et plus réceptif est capable lors des réunions spéciales sur la grippe aviaire et la crise alimentaire en Afrique, et lorsqu'un débat de spécialistes de haut niveau en matière d'aide humanitaire a eu lieu sur les enseignements tirés du tsunami dans la région de l'Océan indien.

17. De même que 2005 a été une année d'engagements, 2006 sera une année d'exécution. Sur le dossier du développement en particulier, mais aussi dans d'autres domaines des travaux du Conseil, il reste beaucoup à faire. L'une des tâches urgentes de l'Assemblée générale à cet égard consiste à conclure ses négociations sur les résolutions relatives à la réforme du Conseil et au suivi de la mise en œuvre des décisions du Sommet mondial sur les questions de développement, ce qui permettra au Conseil de commencer à préparer un programme de travail réformé pour 2006. Il importe que le Conseil ait un mandat précis pour la réforme avant de tenir sa session d'organisation. Le Conseil réformé constituera un mécanisme vital pour veiller à l'exécution et au suivi de tous les engagements pris en matière de développement avant et au cours de 2005, notamment au titre des objectifs du Millénaire pour le

développement et d'autres objectifs de développement convenus au plan international.

18. Le Conseil a la meilleure occasion depuis des années de rehausser son statut, en favorisant un dialogue mondial sur les politiques, en organisant un examen annuel de fond au niveau ministériel, en tenant un Forum pour la coopération en matière de développement et des sessions spéciales sur les urgences d'ordre humanitaire. Les membres doivent veiller à ce que 2006 marque les esprits comme étant l'année au cours de laquelle le Conseil a réalisé son potentiel et est devenu la locomotive du programme de développement. Étant donné que la gamme des acteurs et la portée des questions du développement sont devenues très vastes, l'autre élément de la réforme du Conseil – la coordination des activités du système des Nations Unies – revêt également la plus grande importance pour une organisation des Nations Unies renforcée.

Élection du Bureau

19. **Le Président** dit que, conformément à l'article 18 de son Règlement intérieur, le Conseil doit élire quatre vice-présidents. En l'absence d'objection, il croit comprendre que le Conseil souhaite élire les candidats désignés par chacun des groupes régionaux.

20. *M. Hannesson (Islande), M. Kariyawasam (Sri Lanka), M. Mèrorès (Haïti) et M. Šerkšnys (Lituanie) sont élus Vice-Présidents du Conseil pour 2006 par acclamation.*

Déclaration du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales

21. **M. Ocampo** (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales) dit que le nouveau Président a joué un rôle crucial dans la réussite du Sommet mondial sur la société de l'information. S'étant tout particulièrement distingué lors de la deuxième phase du Sommet tenue à Tunis, le nouveau Président constitue un atout de taille pour le Conseil dans son nouveau rôle au lendemain du Sommet, ainsi que pour les progrès de toutes les principales conférences et les principaux sommets des Nations Unies.

22. Le Sommet mondial de 2005 a clairement démontré que la raison d'être du Conseil était de contribuer à la réalisation des objectifs de développement adoptés au plan international et que

2006 sera une année cruciale. L'Assemblée générale est sur le point de conclure ses délibérations sur la manière de mettre en œuvre les décisions du Sommet mondial sur les questions de développement et la réforme du Conseil. Les membres du Conseil, pour leur part, doivent veiller à ce que le Conseil s'acquitte de ses fonctions, anciennes et nouvelles, aussi efficacement que possible. À cet égard, ils doivent adopter une perspective stratégique large concernant la manière dont ces fonctions se renforcent et s'apparentent, en particulier pour ce qui est de la mission consistant à aider les États Membres à réaliser leurs objectifs de développement.

23. La décision de procéder à des examens annuels au niveau ministériel offre au Conseil un mécanisme pour une démarche véritablement unifiée pour le suivi et l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs. Il serait plus indiqué que les examens annuels aient lieu avant le dialogue mondial sur les politiques et le Forum pour la coopération en matière de développement, qui doivent se tenir tous les ans en alternance. À travers le dialogue sur les politiques et le Forum, le Conseil pourrait renforcer sa collaboration avec les différents acteurs au sein et au-delà du système des Nations Unies et constituer un outil indispensable permettant de s'intéresser collectivement au plus haut niveau aux questions de développement. Le Forum en lui-même pourrait ouvrir des horizons nouveaux en favorisant la cohérence en matière de coopération mondiale au développement et en impliquant un éventail d'acteurs de la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et bilatérale.

24. Le Conseil a également été sollicité pour anticiper les cas d'urgence qui pourraient compromettre les progrès vers la réalisation des objectifs de développement et réagir à ces cas d'urgence. Il faudrait qu'il mette à profit son aptitude unique à coordonner les actions de développement du système des Nations Unies et à mettre à contribution ses nombreux partenaires et parties prenantes non gouvernementales. Les travaux du groupe établi par le Secrétaire général pour étudier la cohérence de l'ensemble du système dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire et de l'environnement, revêtent de l'importance à cet égard.

25. Les décisions du Sommet mondial ont donné une nouvelle impulsion à l'action des Nations Unies dans le domaine du développement. Grâce aux nouvelles fonctions du Conseil, le processus intergouvernemental

pourra désormais suivre et évaluer les progrès de manière plus approfondie et réaligner les efforts du Conseil en conséquence. L'Assemblée générale sera en mesure de faire fond sur cette dynamique dans son examen global de la mise en œuvre des recommandations de la Déclaration du Millénaire dans son ensemble, donnant ainsi de l'importance au développement en tant que l'un des trois piliers de l'action des Nations Unies parallèlement à la paix, la sécurité et les droits humains et en les renforçant.

26. **M. Mabhongo** (Afrique du Sud), intervenant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Groupe des 77 et la Chine sont déterminés à faire du Conseil un organisme plus efficace pour la coordination et l'examen des politiques et le dialogue, comme il a été décidé au Sommet mondial de 2005, et soutiendront sans réserve le Conseil dans le suivi de la mise en œuvre des décisions prises lors du Sommet.

27. **M. Pfanzelter** (Autriche), prenant la parole au nom de l'Union européenne, dit que 2006 marque une étape décisive pour le Conseil dans le cadre du suivi de la mise en œuvre des recommandations du Sommet mondial. L'Union européenne est déterminée à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et à renforcer le Conseil.

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (E/2006/1 et Corr.1, E/2006/2, E/2006/11, E/2006/12 et E/2006/46)

28. **Le Président** appelle l'attention sur le document E/2006/46, dans lequel figure une lettre du représentant des États-Unis d'Amérique demandant l'inclusion à l'ordre du jour provisoire de la session d'organisation d'un point intitulé « Adaptation de l'organisation du travail, l'ordre du jour et les méthodes de travail actuelles du Conseil économique et social ».

29. **M. Mabhongo** (Afrique du Sud), intervenant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, demande plus de temps pour examiner la demande des États-Unis.

30. **M. Mally** (États-Unis d'Amérique), se référant au paragraphe 156 du Document final du Sommet mondial de 2005, dit que l'inclusion du point de l'ordre du jour proposé ne devrait poser aucun problème aux délégations car elle s'inscrit en droite ligne du souhait exprimé expressément par les Membres d'adapter les programmes de travail dans les réunions extraordinaires de l'Assemblée générale sur la réforme du Conseil et le développement.

31. **Le Président** propose de remettre à plus tard une décision concernant le document E/2006/46 et invite le Conseil à adopter l'ordre du jour provisoire (E/2005/2), tel que modifié.

32. *L'ordre du jour provisoire, tel qu'il est modifié oralement, est adopté.*

33. **Le Président** annonce qu'en adoptant les résolutions 1988/77 et 1989/114, le Conseil a décidé de prendre certaines mesures destinées à redynamiser et à améliorer son fonctionnement. L'Assemblée générale, par les résolutions 45/264, 48/162, 50/227, 52/12 B et 57/270 B, a également adopté des mesures en vue de restructurer et de revitaliser le Conseil.

34. En application des directives énoncées dans ces résolutions, le Conseil examinera, lors de sa session d'organisation, l'ordre du jour provisoire de la session d'organisation de 2006 (E/2006/2), tel qu'il sera modifié à la suite du point proposé par les États-Unis d'Amérique, ainsi que le projet de programme de travail de base du Conseil pour 2006 et 2007 (E/2006/1 et Corr.1). En outre, les questions inscrites à l'ordre du jour provisoire nécessitent l'adoption de mesures lors de la session d'organisation.

35. Conformément aux dispositions du paragraphe 21) de la résolution 1988/77 du Conseil de sécurité, des consultations informelles se tiendront sur le projet de programme de travail de base et d'autres questions d'organisation. Sur la base de ces consultations, le Bureau présentera des recommandations au Conseil au cours d'une future réunion.

36. Abordant la question de la disposition des places des délégations, le Président propose de procéder à un tirage au sort, comme par le passé, pour déterminer le pays qui occupera la première place.

37. La délégation du Costa Rica est ainsi sélectionnée pour occuper la première place.

La séance est levée à 11 h 30.